

Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire – Réunion du 14 janvier 2016 – Procès-Verbal

Sont présents : C. Jossart (bourgmestre) – P. Babouhot (échevin de l'environnement) – X. Deflorenne (Service public de Wallonie) – P. Dony et Q. Gillet (administration communale de Chastre) – M. Flahaut (CHERCHA) – M. Salien (riveraine).

Invité : O. Legros (coordinateur au sein de l'A.S.B.L. Jeunes au Travail)

Relecture et approbation du procès-verbal de la réunion du 17 décembre 2015

Aucune remarque n'est soulevée. Le P.V. est approuvé et pourra être publié sur le site internet de la commune.

Vieux cimetière de Chastre : rénovation du mur d'enceinte

M. Legros, coordinateur au sein de « Jeunes au travail », est présent en tant qu'invité. Son A.S.B.L., située à Jambes, est une entreprise de formation par le travail. Elle vise la réinsertion de « jeunes » (allant parfois jusqu'à 50 ans) sur le marché du travail. M. Legros avait été contacté par Mmes Salien et Debauche, et leur avait fourni un devis particulièrement intéressant pour la rénovation du mur d'enceinte du Vieux cimetière de Chastre.

M. Legros précise qu'après un premier examen du mur, il en a déduit qu'il peut être conservé. Les travaux de rénovation consisteraient alors en un rejointoyage à l'hydrofuge, et un remplacement des briques les plus endommagées par des briques de récupération. Ce sera un travail lent, qui prendra donc du temps. Le mur actuel est presque « parfait » : toutefois, il faudra peut-être prévoir une jambe de force tous les 30 mètres afin d'en assurer la stabilité. Enfin, la présence de lierre n'est pas un problème : bien au contraire, il permet une meilleure conservation du mur !

M. Flahaut explique avoir retrouvé un document permettant de retracer l'histoire du mur. 1890 est la date à laquelle le prolongement du mur le long de la drève a été réalisé. Les travaux ont été supervisés par l'architecte provincial. En outre, il est fort probable que les briques du mur aient été cuites sur place, comme il s'agissait d'une pratique courante à cette époque.

Le Bourgmestre rappelle cependant qu'en l'état, la commune ne peut attribuer la rénovation du mur à « Jeunes au travail » : la procédure des marchés publics devra être suivie. Plusieurs entreprises seront invitées à remettre une offre, et la commune devra choisir la plus intéressante, en fondant sa décision sur des critères tant techniques que financiers. A cette fin, M. Gillet rédigera un cahier des charges, lequel comportera des clauses sociales afin que le marché soit destiné aux entreprises de formation par le travail.

M. Legros rappelle qu'il travaille au sein d'une A.S.B.L., laquelle ne cherche donc pas le profit à tout prix. Beau joueur, il propose d'ailleurs de fournir à la commune les coordonnées d'autres entreprises de formation par le travail situées dans le Brabant wallon, qui pourraient remettre une offre.

En termes de délai, avec la rédaction du cahier des charges puis le respect de la procédure (approbation du cahier des charges par le Conseil, lancement des invitations à remettre offre, ouverture et analyse des offres, attribution par le Collège...), il faudra compter deux-trois mois avant que le marché soit attribué. Les travaux pourraient donc avoir lieu au printemps ou en été.

Cimetière de Blanmont : état des lieux

Le Bourgmestre propose de dresser un état des lieux du cimetière de Blanmont, notamment à l'attention de M. Deflorenne, qui fut absent durant plusieurs mois pour des raisons personnelles.

Les tombes des anciens combattants situées dans le cimetière de Blanmont ont été nettoyées. De plus, des coquelicots ont été plantés dans cette parcelle du cimetière. Pour rappel : le coquelicot est la fleur-symbole de la première guerre mondiale, dont nous commémorons le centenaire. En outre, les espaces à l'avant de ces tombes, qui étaient réservés pour la dépose de fleurs, ont été comblés par des galets blancs. L'idée initialement émise par Mme Lamfalussy, qui était éco-conseillère au sein de l'Administration communale jusqu'il y a peu, de bétonner ces espaces afin qu'on n'y plante plus de fleur, n'a donc pas été retenue.

En ce qui concerne l'espace disponible dans le cimetière, une extension de celui-ci est à l'étude. A court terme cependant, elle pourrait ne pas être nécessaire. En effet, la commune prévoit d'afficher les tombes anciennes et/ou en défaut d'entretien situées à droite de l'allée centrale, dans la partie ancienne du cimetière. De la sorte, cela libérera de la place pour de futures inhumations, ou encore pour une nouvelle aire de dispersion.

Par contre, le mur où se concentrent les cellules de columbarium est rempli. C'est pourquoi la commune envisage de créer un espace cinéraire dans l'ancienne morgue, dont les murs intérieurs seraient alors couverts de cellules de columbarium. M. Deflorenne suggère de prendre exemple sur le cimetière de Thorembais-les-Béguines, où une telle transformation a été effectuée. Toutefois, à Blanmont, ces travaux ne pourront pas être réalisés immédiatement : des solutions temporaires vont devoir être trouvées...

M. Jossart rappelle que le cimetière de Blanmont manque toujours de places de parking. Les visiteurs se garent actuellement près de l'entrée, puis doivent faire demi-tour à l'entrée du chemin de remembrement un peu plus haut. Avec l'extension du cimetière, il est prévu de construire un véritable parking, avec deux places pour les P.M.R. M. Gillet sera chargé de rédiger un cahier des charges, en collaboration avec le chef des travaux, M. Bosman. On évitera un revêtement en klinkers et on leur préférera plutôt des dalles de gazon en polyester.

M. Deflorenne prône alors un projet d'extension global. S'il faut à la fois étendre le cimetière (à moyen terme) et créer un nouveau parking (à plus court terme), autant réaliser les deux d'une traite. En effet, la procédure pour une extension de cimetière est plus rapide, du point de vue de la délivrance des permis. Ne réaliser que le parking obligera au contraire de suivre la procédure habituelle quant à la délivrance du permis...

Vu le relief du terrain, l'extension ne pourra se faire qu'avec un cimetière en paliers. Pour structurer et stabiliser ces paliers, M. Deflorenne suggère la construction de caveaux en bétons ainsi que des murs de columbariums. A cette fin, une courbe transversale du terrain devra être réalisée. C'est pourquoi une rencontre avec M. Bosman pourrait être organisée.

Vieux cimetière de Chastre : future affectation

Lors de ses précédentes réunions, la Commission de sauvegarde du patrimoine funéraire s'est penchée à plusieurs reprises sur l'affectation future du Vieux cimetière de Chastre. Une interrogation a toutefois été soulevée à plusieurs reprises : peut-on créer un cimetière cinéraire, tout en maintenant des columbariums dans le cimetière de Chastre-Villeroux ?

M. Deflorenne explique que cela ne posera aucun problème. Un même village peut avoir plusieurs cimetières. Il ne sera donc pas nécessaire de rapatrier les cellules de columbariums vers le Vieux cimetière. La commune offrira le choix aux familles : utiliser les columbariums du Vieux cimetière – devenu cimetière cinéraire – ou celles du cimetière de Chastre-Villeroux.

M. Deflorenne argumente : la qualité amène l'offre. Autrement dit, si le Vieux cimetière est bien aménagé, les gens s'y dirigeront d'eux-mêmes.

Une autre affectation était également envisagée, en plus du cimetière cinéraire : la parcelle des étoiles. M. Jossart explique cependant qu'il y a peu, il a fallu en créer une rapidement dans le cimetière de Saint-Géry, afin de répondre à une demande. Cette parcelle des étoiles doit encore être répertoriée, et délimitée.

Vieux cimetière de Chastre : travaux de réaménagement

Dès que le mur d'enceinte sera rénové, la commune pourra poursuivre le réaménagement des lieux, afin que le Vieux cimetière puisse répondre à sa nouvelle affectation.

Il est déjà acquis que l'allée centrale sera conservée, et délimitée par les anciens monuments funéraires qui méritent d'être préservés. Pour les tombes qui devront être déplacées, pour prendre place le long de l'allée donc, une autorisation de la Région wallonne sera nécessaire.

Mme Salien s'interroge : cela fait près d'un an que les élèves de l'ISIA ont travaillé sur la rénovation du Vieux cimetière... Leurs projets seront-ils utilisés par la commune ? En lui répondant, MM. Jossart et Deflorenne rappellent les différentes étapes :

- 1) rénovation du mur d'enceinte,
- 2) puis rédactions de fiches pour chaque tombe à déplacer, fiches qui doivent être validées par la Région wallonne,
- 3) et enfin, réaménagement des lieux.

Pour cette dernière étape, la commune utilisera bien entendu les travaux des élèves de l'ISIA. La commune ne reprendra pas un unique projet, mais puisera, parmi les idées émises, celles qui lui semblent les plus pertinentes. Ce travail de réflexion peut commencer plus tôt, mais sa concrétisation ne sera pas pour cette année.

En ce qui concerne le financement, M. Deflorenne regrette de ne pas pouvoir présenter de bonnes nouvelles. Le budget wallon ne permettra pas de subsidier les travaux. En outre, le fait que le Vieux cimetière ne soit pas classé ne permet pas d'avoir recours aux subsides régionaux dédiés au patrimoine. Cependant, M. Deflorenne encourage la commune à présenter un projet au Petit patrimoine populaire wallon. Une idée qui avait déjà été émise par Mme Debauche. M. Flahaut se propose de les contacter. Une remarque, toutefois : le Petit patrimoine wallon ne pourra aider financièrement qu'un seul projet. Il faudra donc choisir entre la rénovation du mur et la réfection des ferronneries. De plus, la question pourrait se poser de savoir si un mur peut être considéré comme un monument : une argumentation à ce sujet sera plus que probablement nécessaire pour convaincre le Petit patrimoine wallon.

Vieux cimetière de Chastre : tombe des Udekem d'Acoz

Lors de la précédente réunion de la Commission, Mme Salien a proposé de contacter la famille royale afin de l'informer de la présence d'une stèle concernant la famille de la Reine. Cette stèle devrait être rénovée cette année.

M. Flahaut présente le résultat de ses recherches. Gérard François d'Udekem d'Acoz est enterré dans le Vieux cimetière de Chastre. Par contre, le propriétaire de la ferme était son frère. Un panneau didactique expliquant les liens de parentés entre ces défunts et la Reine pourrait être placé dans le Vieux cimetière.

La stèle – ainsi que d'autres stèles voisines du cimetière – devra donc être nettoyée. M. Deflorenne suggère un parrainage avec l'école du village. Par contre, il faudra éviter de redorer les lettres de la stèle. En effet, une telle opération entraînerait le re-gravage de la pierre : vu l'âge de la stèle, ce serait fortement déconseillé. La plaque principale est en marbre, mais M. Flahaut précise qu'il y a peut-être également une pierre de moins bonne qualité. L'ajout d'un panneau didactique, reprenant alors aussi le contenu du texte inscrit sur la stèle, serait une meilleure solution.

M. Deflorenne propose donc d'élaborer un projet de réhabilitation, et dans un second temps d'expliquer notre volonté de poser un panneau didactique. L'objectif est d'inviter la Reine Mathilde à s'impliquer : invitation à l'inauguration, voire pourquoi pas lui proposer de choisir le nom du futur cimetière. Avec un peu d'imagination, on pourrait aussi espérer un geste de la part de la Reine, qui permettrait le remplacement de l'ancienne stèle par une nouvelle, en marbre de Carrare.